

Pourquoi notre pouvoir d'achat va continuer à baisser ?...

L'objectif du V^e Plan en matière de production intérieure brute était un taux de croissance annuelle atteignant 5 %. En octobre 1966, les responsables de la comptabilité nationale avaient cru pouvoir estimer qu'il s'élèverait à 5,3 % en 1967. Au printemps, ils étaient contraints de rectifier en baisse cette hypothèse, la ramenant à 4,7 %. C'était encore trop d'optimisme : pendant le dernier trimestre de 1966 et le premier semestre de 1967, la production intérieure française ne s'est en effet accrue qu'au rythme de 2 à 3 % l'an, et le chiffre global pour 1967 s'établira vraisemblablement entre 3,5 et 4 %.

La cause directe s'en trouve dans l'évolution de la production industrielle qui, après avoir stagné à partir de l'automne 1966, a montré une tendance à la baisse en 1967. Mis en moyennes trimestrielles, les résultats sous forme d'indices sont les suivants : 153 pour novembre-décembre 1966-janvier 1967 et pour le premier trimestre 1967, 152 pour février-mars-avril 1967 et 151 pour le second trimestre 1967. Pour la première fois depuis sa mise en place, l'« indicateur d'alerte » de la production industrielle a chignoté : pendant trois mois consécutifs, avril, mai et juin, le taux de croissance de la production industrielle a en effet été inférieur à 2 % l'an. La dernière enquête de l'INSEE montre que la stagnation, voire la récession, ne touche plus seulement les industries des biens de consommation, mais tend à gagner celles des biens de production.

La croissance de la productivité supérieure à celle de la production, la crise d'importants secteurs (bâtiment, textiles, fonderie, sidérurgie), la multiplication des opérations de concentration ont entraîné une dégradation considérable de la situation de l'emploi. Après avoir déjà fortement augmenté en 1964 et 1965, le nombre des demandes d'emploi

non satisfaites a recommencé à croître très rapidement depuis l'été 1966. Au 1^{er} juillet 1967, elles s'élevaient à 198 200 (contre 146 900 au 1^{er} juillet 1966). Si l'on tient compte des demandes non recensées en appliquant le coefficient de correction prévu à cet effet par le plan, on comprend comment vient d'être dépassé le cap des 400 000 chômeurs. Et cela sans tenir compte des jeunes à la recherche d'un emploi qui, de 14 à 17 ans, étaient entre 100 et 135 000 au 1^{er} octobre 1966, et qui seront plus nombreux encore cette année. L'objectif des 600 000 chômeurs du V^e plan est à portée de main !

La conséquence en est évidente : l'existence de cette armée de réserve de chômeurs a freiné la croissance des salaires dont le taux est resté à un niveau très bas, comparable, sinon inférieur, à celui de la période précédente. Mais, au

surplus, la durée du travail s'est nettement réduite par rapport à 1966 (il existe actuellement entre 700 et 800 000 chômeurs partiels) et le pourcentage d'augmentation du salaire moyen annuel dans l'industrie a diminué au premier semestre 1967.

Les revenus des travailleurs ont donc été considérablement touchés par cette évolution. La crainte du chômage a d'autre part incité ceux qui le pouvaient à faire des économies afin de se prémunir contre le risque d'une chute brutale de leurs ressources. Aussi la demande de biens de consommation, qui avait très faiblement progressé en 1966, s'est arrêtée de croître depuis le début de 1967. La stagnation du volume des ventes des magasins populaires, la baisse continue de celles des grands magasins depuis l'été 1966 en fournissent des preuves supplémentaires.

LE BUDGET, INSTRUMENT DE TRANSFERT !

Le V^e plan prévoit que le fonctionnement d'un indicateur d'alerte doit amener le gouvernement à prendre des mesures correctives s'il ne veut réviser explicitement un des objectifs prévus. L'expérience des pays capitalistes depuis la guerre a montré que le plus sûr facteur d'une relance de l'expansion était une reprise soit de la consommation soit des exportations. Cette dernière solution reste actuellement exclue, les principaux partenaires commerciaux de la France (à l'exception de l'Italie) et notamment l'Allemagne, continuant de traverser une période de basse conjoncture. Certains experts, tirant les leçons de l'expérience américaine sous Kennedy, ont alors préconisé de favoriser la consommation au moyen d'allègements fiscaux, d'augmentations des prestations sociales, etc. Pour

Debré, une telle politique doit être rejetée : elle aboutirait à accroître les importations, à accélérer la hausse des prix ce qui freinerait les exportations, donc à compromettre un peu plus un équilibre du commerce extérieur déjà très fragile. Les mesures de « soutien à l'économie » prises par le gouvernement ne sont donc en fait destinées qu'à éviter une dégradation plus profonde de la conjoncture en attendant que la reprise économique en Allemagne et dans les autres pays européens entraîne, par l'intermédiaire des exportations, une relance de l'expansion en France. Cette reprise ne saurait, selon toute vraisemblance, produire ses effets avant le printemps prochain. Les travailleurs ne doivent donc pas s'attendre pour la rentrée à une amélioration de l'activité éco-

nomique, ni à une réduction du chômage créant des conditions objectives plus favorables à des augmentations de salaires.

Le maître mot de la politique de Debré, c'est l'investissement. Lui seul peut permettre aux industries françaises d'accroître leur compétitivité et d'affronter sans crainte l'ouverture totale des frontières avec la réalisation intégrale du Marché commun. Il en résulte d'abord que l'Etat doit intervenir par les investissements publics pour créer l'infrastructure nécessaire à l'insertion optimale de l'économie française dans un cadre européen. Il en résulte ensuite que l'Etat doit intervenir pour favoriser un élargissement des fonds que les entreprises peuvent consacrer à leurs investissements, au moyen notamment d'allègements fiscaux. Tout cela coûte fort cher au Trésor. Pour poursuivre et développer cette politique, tout en maintenant un certain équilibre des finances publiques, le gouvernement devait donc, soit augmenter la charge des impôts venant en réduction de la consommation, soit supprimer le déficit de certains autres chapitres du budget non liés à l'investissement.

La première solution n'a pas été totalement écartée : on parle d'ajourner l'allègement de l'impôt sur le revenu qui devait avoir lieu en 1968. Quant à la seconde, elle s'appelle hausse des tarifs publics et « réforme de la sécurité sociale ».

Ainsi, en octobre, les ressources des travailleurs déjà atteintes par la faible progression des salaires due au chômage, vont se trouver au surplus amputées des hausses des tarifs publics, de celle des cotisations sociales et de la baisse des remboursements. Pour couronner l'édifice, l'Etat multiplie avec les entreprises les « contrats de programme » qui leur permettent, chaque fois qu'elles le peuvent, de répercuter sur leurs prix de vente la hausse de leurs coûts. On s'attend ainsi à ce que la hausse des prix dépasse 3 % cette année, réduisant d'autant le pouvoir d'achat des salaires au profit des marges bénéficiaires des entreprises. La modernisation de l'industrie française est payée par le vol des travailleurs systématiquement organisé par l'Etat au service de la bourgeoisie !

... et ce qu'il faut faire pour y remédier

Mais, diront les aveugles et les apologistes du régime, les travailleurs vont profiter de l'intéressement aux bénéfices des entreprises. D'abord, pas tous. Si l'on examine cette affaire sous le seul angle de la comptabilité, on s'aperçoit que les entreprises techniquement en pointe ne verseront pratiquement rien aux salariés qu'elles emploient : en effet, sur les bénéfices déclarés, elles auront à déduire les impôts, et la rémunération prioritaire du capital (5 % de l'ensemble des capitaux propres à l'entreprise). Officiellement, les actionnaires ne recevront rien, eux non plus. En fait, sous forme de revenus distribués ou sous forme de majoration d'actifs, ils recevront tout de même une part très importante du bénéfice net, impôts déduits. Quant aux entreprises qui emploient une importante main-d'œuvre, leurs bénéfices avoués ne permettront pas de donner au titre de l'intéressement des sommes importantes à chaque salarié. Enfin, les entreprises de moins de 100 personnes — ne seront pas tenues d'appliquer l'ordonnance sur l'intéressement. Il y aura donc beaucoup d'appelés mais peu d'élus, et ceux des salariés qui recevront en échange de leurs bons et loyaux services une somme quelconque, risquent de l'avoir sous forme d'actions dont l'utilisation ne sera permise qu'au bout de quelques années. Ainsi, c'est une partie du salaire (car l'intéressement, dans la mesure où il existera, ne fera que compenser le manque à gagner d'un certain blocage de salaires) qui sera payée à crédit et dont les employeurs pourront faire usage sans que, pour autant, les salariés en aient le moindre contrôle.

S'INTÉRESSER A LEURS BÉNÉFICES ?

Du terrain de la comptabilité, passons à celui des considérations plus générales. On peut déjà se demander comment les salariés seront intéressés à des bénéfices dont ils ne peuvent connaître ni le montant ni la répartition. On sait par exemple qu'il existe une différence non négligeable entre les bénéfices réels et ceux déclarés au fisc : on sait également que les délégués ouvriers aux comités d'entreprises n'ont pas accès aux

livres comptables et doivent se contenter de ce que veulent bien leur dire les patrons. Mieux encore, après la nouvelle loi sur les comités d'entreprises, les délégués peuvent être tenus de ne rien révéler de leurs informations à leurs mandants. Dans ces conditions, l'intéressement ne peut plus être considéré comme un dû, mais simplement comme une faveur dont le montant pourra dépendre de la conjoncture, voire du climat social régnant dans l'entreprise.

Remarquons en passant que l'intéressement est fonction des bénéfices, et que ceux-ci dépendent très directement du niveau des exportations et de la consommation intérieure ; or les économistes expliquent aujourd'hui que si par hasard il fallait lever le pied qui se trouve sur le frein mis à la consommation, on assisterait à une très jolie pous-

sée inflationniste. On voit mal alors comment peuvent se concilier la nécessité de limiter la consommation intérieure et celle de réaliser les profits ; on voit mal comment l'intéressement pourrait correspondre alors à une élévation du pouvoir d'achat ou échapper au cycle de la course prix-salaires ; néanmoins, il y a tout lieu de craindre que cette opération permette aux employeurs de limiter davantage encore les augmentations de salaire.

Là où l'intéressement existera, il constituera à coup sûr un moyen de pression sur les salariés au niveau collectif comme au niveau individuel, et ce d'autant qu'ils ne pourront jouir de l'avantage acquis qu'au bout d'un certain nombre d'années. Le licenciement constituera non seulement une perte d'emploi, mais aussi une perte de salaire.

PAS DE PAROLES, DES ACTES

En fin de compte, l'intéressement dont on fait si grand bruit revient à cette histoire dans laquelle un gueux est amené à dévorer son morceau de pain sec en se délectant des odeurs venant d'une rôtisserie. Et lorsque le rôtisseur exige du gueux qu'il paie ce plaisir, celui-ci lui fait entendre le bruit d'un écu sonnant puis remet la pièce dans sa poche. Actuellement, les salariés sont invités à se délecter de l'odeur de l'expansion, et l'intéressement pourrait être le reflet impalpable des super-bénéfices réalisés par les grands industriels. Mais la différence avec l'histoire du gueux et du rôtisseur est que nos rôtisseurs modernes ne demandent pas d'argent : ils le prennent en augmentant les tarifs des transports publics, en élevant la part des cotisations ouvrières à la Sécurité sociale et en réduisant le taux des remboursements.

On aurait tort de répondre à ces mesures très précises par des menaces, ou en ne manifestant que des velléités de lutte. Pour l'instant, les directions ouvrières se sont bornées à dénoncer les ordonnances comme autant d'atteintes au pouvoir d'achat des masses. A ces

déclarations, la CGT et la CFDT ont ajouté un communiqué commun affirmant que « toutes les forces opposées à la régression sociale se doivent d'organiser les actions de vaste envergure à la mesure des nécessités pour l'abrogation des ordonnances concernant la Sécurité sociale... ». Cette déclaration, si elle a le mérite de confirmer l'accord entre les deux Centrales, présente un double inconvénient. Elle ne fixe comme objectif que la défense des intérêts des assurés sociaux ; c'est là une tâche importante, mais qui n'est pas à la mesure de l'offensive gouvernementale. Ensuite, elle fait appel à toutes les forces opposées à la régression sociale ; or qui dans le petit monde de la FGDS par exemple, voire même dans les formations plus à droite, n'affirmera pas avec le plus grand sérieux qu'il est opposé à la régression sociale ? Personne, évidemment, et, par ce fait, la déclaration invite à créer un rassemblement très large mais sans objectifs de classe, et sans intention de lutte.

Le choix des alliés de la classe ouvrière ne peut se faire que sur la base d'un programme de lutte :

— Aux ordonnances qui veulent, prétendent leurs auteurs, remédier aux maux de la Sécurité sociale, nous opposons le contrôle effectif de la comptabilité de cet organisme par des délégués élus ayant pouvoir de faire pénaliser les employeurs qui ne règlent pas le montant des cotisations aux URSSAF, d'interdire à l'Etat de puiser dans les caisses de la Sécurité sociale ou de décider des remises de dettes aux employeurs qui ne paient pas.

— Aux décrets concernant l'intéressement qui n'améliorent en rien la condition ouvrière, nous opposons l'élévation réelle du pouvoir d'achat ; de plus, l'intéressement à la marche de l'entreprise, pour qu'il ne soit pas un facteur supplémentaire de contrainte et d'allévation, pour qu'il ne soit pas une farce, ne peut exister que dans le cadre d'une économie planifiée, et réalisé sous contrôle ouvrier. Dans l'immédiat, indépendamment des décisions gouvernementales, les délégués syndicaux revendiqueront l'ouverture des livres de comptes et la publication des bénéfices réels des sociétés.

— Aux augmentations des tarifs des transports publics, nous exigeons la compensation par une prime de transport de 100 F par mois.

— Aux mesures qui tendent à obtenir 600 000 chômeurs, nous ripostons par des luttes visant au retour à la semaine de 40 heures sans perte de salaire, au paiement intégral du salaire à ceux qui sont privés ou qui n'ont jamais eu d'emploi, et au reclassement à la charge des employeurs des salariés qui doivent changer de métier.

Les luttes ne doivent pas avoir d'objectifs inférieurs à ceux-là, et c'est un tel programme que pourront se manifester les véritables alliés du mouvement ouvrier.

Le directeur de publication : P. FRANK

Imp. « E.P. », 232, rue de Charenton PARIS-12^e